LA CONDUITE AUTO (B) DES 17ANS

"Le permis de conduire de la catégorie B permet la conduite de tous les véhicules de tourisme et des véhicule utilitaires dont le poids total en charge ne dépasse pas 3.5 tonnes."

Avant toutes formations, une évaluation sera réalisée afin de déterminer un volume d'heures prévisionnel pour obtenir le niveau d'aptitude requit le jour de l'examen. Des évaluations intermédiaires seront réalisées également tout au long de la formation.

Qui est concerné ?

L'âge minimum requis pour passer le code dans le cadre d'une formation pour un permis traditionnel est de 15 ans.

Pour passer l'épreuve pratique, le candidat doit au minimum avoir 17ans.

Déroulement de la formation :

La formation au Permis B comprend deux phases:

- La formation théorique générale, c'est à dire le code, l'auto-école TANDEM fait le choix de ne débuter la phase pratique que lorsque l'examen théorique est validé.
- La formation pratique, qui consiste à l'apprentissage de la conduite. Dans un premier temps vous réaliserez une épreuve d'évaluation. Cette épreuve permet à votre moniteur de déterminer votre niveau et d'estimer le nombre d'heures qui vous seront nécessaires avant de vous présenter à l'examen du permis de conduire. Un minimum légal de 20 heures de conduite avec moniteur est à respecter. A la fin du forfait, des leçons de conduite peuvent être ajoutées, suivant le niveau de l'élève.

Un examen blanc du permis de conduire en fin de formation afin de mieux appréhender l'examen réel du permis de conduire. L'élève apprend ainsi le déroulement de l'examen, il s'auto-évalue et est évalué.